

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 4^{er}, et chez Destribes aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIS :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES DU 27.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	2 d. au dessous	36 deg.	27 pou. 11 lig.	Sud.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
7 h.	11 h.	4 h.			
50 n.	58m.48	28 n.	Nouvelle lune.		11

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 27 décembre 1838.

PÉTITION LYONNAISE POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE.

Le dernier chiffre des signatures était de . . . 11,301
Quelques cahiers rentrés depuis ont donné . . . 225

Total 11,526

ONZE MILLE CINQ CENT VINGT-SIX.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, quai St-Antoine, n° 27, au 2^e, où les citoyens peuvent venir signer.

L'ordre et la paix sont les bases fondamentales du système qui nous régit. Nous avons combattu ce système comme incomplet, car la paix sans dignité et l'ordre sans liberté n'ont jamais fait le bonheur des peuples. Certes, nous voulons l'ordre, mais nous repoussons la repos qui étouffe l'intelligence, qui ressemble au sommeil.

Nous voulons la paix, mais nous la voulons digne d'une grande nation. L'ordre, quand il règne seul, ne prouve pas qu'un pays soit heureux. M. Sébastiani a donné de l'ordre sans la liberté la définition la plus exacte possible en disant, après le sac de Varsovie : « L'ordre y règne. » Nous avons fait pour conserver l'ordre des sacrifices immenses ; pourquoi n'a-t-il pas en France des bases solides ? c'est que pour le constituer on a sacrifié une grande partie de notre liberté.

Pour obtenir la paix, nous avons laissé les Polonais sans secours, livré l'Italie à l'Autriche, abandonné l'Espagne. Pourquoi, après toutes ces concessions, la paix n'est-elle pas certaine ? — La question belge est là qui nous saisit et nous menace de la guerre. La contre-révolution, représentée par les cabinets du Nord, nous prouve de nouveau qu'elle n'a renoncé ni à ses prétentions ni à ses espérances. A quoi donc ont abouti nos complaisances, nos concessions ? Nous nous trouvons, après huit ans d'incertitude, dans une position plus périlleuse qu'au jour où la guerre paraissait inévitable.

L'opposition patriote a prédit ces résultats ; on les a niés. Lamarque, du haut de la tribune, a dit que vainement nous faisons une halte dans la boue : nous y sommes restés de pied ferme. Sa voix courageuse a été couverte par les voix peureuses des centres ; enfin, nous avons été sages. A quoi a servi notre sagesse ? Avec la guerre extérieure, nous évitions les douloureux événements de juin et d'avril ; nous replaçons la France à la tête des affaires européennes ; nous lui rendions son influence. La paix à tout prix l'a fait descendre même du rang qu'elle occupait sous la Restauration, et a tout laissé dans le provisoire.

Pour juger sainement une situation, il faut entrer dans le fond des choses ; entrons-y donc et envisageons sans préjugés les démêlés de la Belgique avec la Hollande.

Est-ce une question de territoire qui fait l'objet du litige, qui en est la cause sérieuse ? Non, assurément. Il importe peu à l'Autriche et à la Prusse que le Luxembourg appartienne à Guillaume ou à Léopold. Cela nous importerait assez peu aussi à nous-mêmes, si nous ne sentions qu'il y a derrière la question de territoire une question de principes ; c'est pour cela que nous agissons, que nous nous passionnons.

Deux fois nos soldats ont franchi la frontière belge, deux fois leur présence a fait ajourner la conquête de Bruxelles. Nous avons fait des sacrifices pour les Belges ; si nous les laissons aujourd'hui sans appui, ces sacrifices auront été infructueux. En les faisant, nous avons cependant voulu prouver qu'il y avait solidarité entre les deux pays ; que les destinées du royaume de Léopold étaient intimement liées aux

TABLEAU DE LA CHAMBRE.

On dit qu'au bout de quatre ans d'école de peloton, les conscrits français font d'excellents soldats ; il n'en faut pas tant pour dresser un bon ministériel. Les députés les plus novices, les débarqués, les innocents, n'ont besoin que de tenir leurs yeux constamment fixés sur le banc de la couronne, et de se rappeler, au moment de voter, le mot d'ordre de Casimir Périer : « Messieurs, attention, debout. »

Les ministres doivent employer plusieurs sortes de tactique avec ces majorités ondoiyantes que la fortune dépose entre leurs mains. Faites-leur du raisonnement, est-ce que vous y comprenez beaucoup de logiciens ? Faites-leur de l'éloquence, est-ce que chez elles l'imagination abonde ? Parlez de religion, les religieux seuls s'en laisseront émouvoir. Touchez la question d'intérêt personnel, les intéressés seuls vous comprendront. Mais faites-leur peur, et vous les aurez tous. En vérité, je vous le dis : quand vous aurez épuisé tous vos autres moyens sur la majorité, et que vous la trouverez sourde, inerte, rebelle même et murmurante, faites-lui peur, et elle est à vous.

Il y a dans nos chambres plus de gens qu'on ne le pense qui en mainte occasion se cacheraient volontiers sous leurs pupitres. Ceux-là particulièrement aiment qu'on les sauve. C'est leur plaisir et leur habitude ; ils y sont accoutumés. Si le ministre ne finissait pas sa harangue en disant que, coûte que coûte, il se dévoue et va les sauver, ils se croiraient tous perdus, et le ministre d'ailleurs qui aurait manqué cette ritournelle choirait de haut dans leur estime.

Vous aurez beau dire que c'est là un moyen de mélodrame. Eh ! mon Dieu ! croyez-vous donc que les comparses du Palais-

destinées de la France. Alors l'Angleterre faisait cause commune avec nous ; actuellement elle se range contre nous, elle menace les Belges de sa colère s'ils osent résister. Laissons l'Angleterre avec sa jactance habituelle, avec ses paroles à effet ; le temps de sa puissance sur le continent est passé, le temps de la nôtre est proche. Hâtons-nous de le prouver, car les circonstances nous y conviennent.

Si les grandes puissances du Nord voulaient la paix, si elles avaient renoncé à faire avorter en tous points les événements de 1830, depuis long-temps les tendances belliqueuses de Guillaume seraient calmées ; si l'orgueil germanique ne se croyait pas engagé à nous faire céder, risquerait-on une guerre générale pour une aussi mince portion de territoire ? Puisqu'on en fait une affaire grave, importante, puisque tous les cabinets européens y prennent part, il faut bien qu'ils aient la conscience qu'ils attaquent directement la France et la révolution de 1830. Voilà la vérité sur la question belge ; elle apparaît éclatante pour tous les hommes sans passions et sans vaines terreurs. Abandonnons la Belgique, l'Allemagne se vantera de nous avoir fait reculer, et elle aura raison. On a pu trouver des prétextes pour désertir la cause polonaise, pour pallier l'inexécution du traité de la quadruple alliance ; on répondra aussi par quelques arguties pour justifier notre départ d'Ancone ; mais que dira-t-on si on abandonne la Belgique ? qui pourra-t-on tromper ?

La Belgique est menacée par la Hollande et par les troupes de la confédération ; doit-elle résister ? pourra-t-elle soutenir la lutte ? Son devoir est tracé ; c'est elle-même qui l'a dicté par ses démonstrations belliqueuses ; il ne lui reste d'autre parti à prendre que la résistance. Pourra-t-elle soutenir le choc des armées de la confédération ? Oui, si la guerre est nationale, si tous les Belges y apportent du dévouement ; oui, car les premiers coups de canon tirés par les Prussiens feront bondir notre jeune armée, et son impatience de se mesurer avec les troupes confédérées sera grande ; nous ne savons pas s'il se trouvera en France une main assez forte pour la contenir dans l'obéissance. Admettons l'exécution du traité des 24 articles, son exécution pacifique, la paix n'aura pas pour cela plus de garanties ; l'avenir de la Belgique sera plus que jamais compromis. D'ailleurs pouvons-nous souffrir que la paix soit ainsi entre les mains du roi de Hollande, qu'il puisse à son gré remuer l'Europe, menacer son repos, jeter la perturbation dans les affaires commerciales ?

Pouvons-nous croire qu'après avoir repris le Luxembourg il se tiendra désormais pour satisfait, et ne cherchera pas à reconquérir Bruxelles ? L'exécution du traité de 1831 ne donnera à la France aucuns gages de paix : elle lui enlèvera toute son influence au dehors et grandira celle de ses ennemis.

La Belgique ni la France ne peuvent rester constamment en face d'une guerre imminente. Il faut enfin que cette situation transitoire ait un terme ; pour y arriver, qu'on se montre prêt à la guerre, qu'on dise à l'Europe que la France regarde la Belgique comme partie intégrante de son territoire, et qu'elle sera soutenue et défendue comme telle. — L'Europe alors s'arrêtera, reculera.

Le moment d'en finir avec le système de paix à tout prix est arrivé ; notre honneur nous y oblige, notre intérêt nous le commande.

La Belgique a cru aussi à la paix. Forte de notre alliance, elle s'est livrée en toute sécurité à une grande activité commerciale ; elle a couvert son territoire de canaux, de chemins de fer ; elle a élevé de nouvelles manufactures, constitué des banques ; elle était fière de tant de prospérité, elle ne croyait pas que de mauvais jours pussent encore la

Bourbon soient autrement faits que les autres comparses des boulevards ? La terreur, Messieurs, la terreur dans les conventions ; la peur, la peur dans nos petites chambres. Voilà le grand ressort.

Un chef d'opposition doit diriger sa troupe sans laisser paraître qu'il la dirige, parce qu'il a affaire à des vaniteux. Mais avec la majorité le chef du cabinet doit se placer bravement à sa tête, parce qu'il a affaire à des effrayés.

Généralement il vaut mieux la conduire à coups de fouet que de faire avec elle l'humble, le suppliant et l'attendri. Les moutons, s'ils en avaient le choix, ne prendraient pas pour se garder d'autres moutons, mais des chiens vigilants et aboyeurs, au risque d'en être mordus. Il en est de même des majorités.

Pareillement, mettre le marché à la main à la majorité quand elle hésite et qu'il faut l'enlever, c'est un remède auquel les ministres peuvent recourir dans certaines crises parlementaires.

En ces occasions, on voit presque toujours les gens de la majorité, pris à l'improviste, tout horripilés, se serrer les uns contre les autres, et se tenir entre eux à peu près ce langage :

« Mon Dieu ! mon Dieu ! dans quel embarras les ministres nous jettent avec leur résolution désespérée ! Est-ce que nous aurons jamais la force et la volonté d'en choisir d'autres ? Encore, s'il nous restait quelques jours devant nous ! mais tout de suite ! Et qui prendre ? qui prendre ?... et sans savoir à qui nous allons appartenir... Mon Dieu ! mon Dieu ! quelle responsabilité ! C'est vraiment effrayant pour nos places et pour nous-mêmes ! Après tout, autant ceux-ci que d'autres, et pour si peu vaut-il de se brouiller ? »

C'est là l'ordinaire effet de ce remède héroïque. Toutefois,

troubler dans son élan, et tout-à-coup les travaux s'arrêtent, les ateliers se ferment, ses banques sont ébranlées, son crédit menacé ! C'est que la paix sur laquelle elle se confiait n'était pas sérieuse, c'est qu'elle manquait de bases solides, c'est qu'enfin elle n'avait obtenu qu'une suspension d'armes. Depuis 1830, c'est pour la troisième fois que son avenir est compromis, son existence nationale mise en péril, son commerce ébranlé. La guerre, la guerre la plus funeste, aurait-elle eu pour elle d'aussi déplorables effets ? Vaincue, elle aurait subi le joug de Guillaume, il est vrai ; mais du moins son sort serait fixé, les crises industrielles terminées ; elle jouirait de quelque sécurité. Victorieuse, elle serait placée haut dans l'estime des peuples.

On lit dans le Temps :

Ce ne sont pas seulement les banquiers de Bruxelles qui ferment leurs caisses et leur crédit ; les banquiers de province, ceux de Liège, de Mous, d'Anvers, de Grammont, suivent cet exemple. Hier, beaucoup de lettres sont arrivées à Bruxelles, donnant avis qu'il fallait momentanément cesser toute remise d'effets. Aussitôt les négociants ont écrit à leurs correspondants qu'au lieu d'effets ils eussent à solder leurs comptes en argent. C'est une liquidation générale et laborieuse qui commence ; mais la création d'une caisse d'escompte pourrait encore une fois changer la face des choses.

On prétend que M. Mettenius garantit, avec les deux millions quatre cent mille francs qu'il demande pour la banque de Belgique, qu'il procurera une liquidation satisfaisante, même pour les porteurs d'actions. Le gouvernement a eu à cœur d'offrir ce premier gage à la finance de Paris compromise par ses avances sur les actions de cet établissement. C'est une espèce de préférence qu'il nous accorde sur ses nationaux.

Il y a déjà des ouvriers sans ouvrage à Bruxelles, notamment parmi les imprimeurs. Un grand nombre demandent à s'enrôler comme volontaires.

Ce n'est pas 300,000 francs, mais seulement 200,000 francs qui ont été avancés à M. C... (de Liège) ; on ne les lui a pas remis comme prêt ; ils lui ont été comptés comme avance sur des commandes de travaux.

L'atelier de Saint-Léonard (capital 1,200,000 f.), pour la construction des machines, demande une avance. S'il peut l'obtenir, cet établissement, dit-on, pourrait marcher. La fabrique de fer de Hongrie (capital 3,500,000 f.) ne donne pas, à beaucoup près, les mêmes espérances. Le jour de sa suspension, la banque de Belgique a reçu un secours de 500,000 fr. fourni par les houillères de l'Espérance.

Celui des administrateurs de la banque de Belgique qui est en même temps sénateur vient de témoigner l'intention de se représenter dans cette assemblée. On ne croit pas que cela puisse se faire sans exciter quelque scandale.

La société nationale pour entreprises industrielles (capital 15 millions) vient de faire prévenir tous les chefs d'établissements placés sous son patronage, qu'ils devaient provisoirement se suffire à eux-mêmes.

La société générale somme ceux de ses débiteurs qui ont reçu des avances sur dépôts de valeurs de retirer leurs dépôts en effectuant le remboursement de ce qu'ils doivent.

M. Dumortier et plusieurs de ses collègues n'ont pas été satisfaits du ministère dans la discussion d'hier sur le budget de la guerre ; ils auraient voulu de lui des explications plus catégoriques. Le cas où le ministère viendrait à faiblir étant prévu par eux, une convocation a été arrêtée pour aujourd'hui même entre quelques membres de la chambre et des journalistes chez M. d'Hoffschmidt, l'un des représentants les plus ardents du Luxembourg. On doit y discuter les mesures à prendre dans la prévoyance de cet événement qu'un excès de méfiance a pu seul faire supposer. Je vous cite le fait pour que vous puissiez mieux apprécier l'état actuel des esprits. Les hommes ordinairement froids se laissent peu à peu entraîner ; ils marchent sans regarder derrière eux.

Il y a eu séance aujourd'hui dimanche à la chambre des représentants. La commission pour l'examen du projet relatif à la banque de Belgique a été nommée ; elle s'est immédiatement retirée pour délibérer.

M. Henri Bourdon, chargé cette année, pour la 3^e fois,

avisez qu'on ne vous prenne au mot, et que le remède ne tue, non pas le malade, mais le médecin.

Encore quelques maximes générales.

Un ministre peut dire qu'il répondra plus tard, car cela implique sa prudence ; mais il ne doit pas rester court, car cela implique son ignorance.

Un ministre qui est toujours à parler de sa probité donne à croire qu'il est un fripon ; de sa vigilance, qu'il est un paresseux ; de sa reconnaissance, qu'il est un ingrat ; de son courage, qu'il est un lâche.

Un ministre ne doit pas jouer le matamore devant la loge des ambassadeurs ; il ne doit pas mendier non plus des notes d'approbation pour leur courrier du soir ; il ne doit pas faire à l'amour-propre de ses adversaires les blessures qu'il a faites impunément à leurs opinions. Force contre les objections, modération contre les injures, voilà son rôle.

Les ministres emportés soulèvent les colères de l'opposition, de même que les vents violents excitent les tempêtes. Les ministres polis abattent les colères, de même qu'un vent doux et frais qui rase les flots les apaise.

Les ministres doivent plutôt se défendre par leurs œuvres que par des protestations, par les faits que par des théories, par les précédents que par des hypothèses, par les exemples de l'histoire que par des inductions philosophiques. Les thèses d'école ne leur vont pas ; les boursoufflures de langage les ridiculisent.

Il faut qu'ils soient simples mais exacts, car on dirait qu'ils mentent ; courts mais pleins, car on dirait qu'ils manquent d'haleine.

d'une mission spéciale pour l'industrie des soies, vient d'adresser à M. le ministre des travaux publics un rapport concernant cet objet. M. le ministre, en ordonnant l'impression de ce rapport auquel M. Darcey a joint de nouvelles considérations sur les diverses applications de ses procédés de ventilation, a décidé qu'il serait distribué dans les départements où l'on s'occupe principalement de la culture du mûrier.

Un événement tragique arrivé dans la rue St-Joseph, n° 1, est venu prouver encore une fois combien il importe de prendre des précautions contre les dangers du feu.

Hier, Mme L..., âgée de près de quatre-vingts ans, avait envoyé sa domestique à la grand-messe, et était restée seule dans sa chambre, auprès de sa cheminée, avec un chauffe-pied. Lorsque la domestique est rentrée, un spectacle horrible s'est offert à elle. Elle a trouvé sa maîtresse presque entièrement consumée; il ne restait plus de son cadavre que des cendres et une partie des jambes qui étaient près de la fenêtre où la malheureuse victime, se voyant la proie des flammes, aura essayé sans doute de se traîner pour appeler du secours. Il est vraisemblable qu'une étincelle échappée soit du chauffe-pied, soit du foyer, a atteint ses vêtements sans qu'elle s'en soit aperçue, et que les progrès du feu auront été si prompts qu'elle n'a eu ni le temps ni la force de se faire entendre du dehors.

Un arrêté de M. Faye, ancien conseiller de préfecture du Rhône, et aujourd'hui préfet de la Loire, vient de prescrire, pour prévenir les accidents qui n'arrivent que trop souvent sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, des mesures sévères et dont la stricte exécution, si elle a lieu, doit produire une sûreté complète.

Voici les plus importantes de ces mesures :
« Chaque voie du chemin de fer aura une destination particulière, l'une pour la montée et l'autre pour la descente, sans que cet ordre puisse jamais être interverti, sauf le cas d'accident ou de force majeure.

« Chaque convoi sera précédé d'un cadre en forts madriers, garni de bourrelets à ressorts, établis de manière à amortir autant que possible tous les chocs.

« Les convois seront munis, à l'avant et à l'arrière, de lanternes allumées de jour comme de nuit dans les percements.

« Les conducteurs sonneront de la trompette de minute en minute dans lesdits percements.

« Lorsqu'ils seront obligés de s'arrêter, ils feront usage de sonnettes disposées à cet effet pour avertir les convois qui les suivraient de modérer leur vitesse.

« Des gardes seront établis à toutes les aiguilles ou tournes-voies pour veiller à ce que les convois se dirigent bien sur la voie qui leur est assignée.

« D'autres gardes seront établis à chaque entrée des percements, et communiqueront entre eux au moyen de deux cordons armés de sonnettes; quand un convoi se présentera pour traverser, le garde placé à l'entrée sonnera, celui placé à la sortie répondra pour indiquer que le convoi peut passer; en cas de silence, le convoi n'entrera pas. »

Le cours de physique de la Faculté des sciences, interrompu par suite d'une mission spéciale donnée au professeur, a été repris le lundi 24 décembre, et continuera les lundi et samedi de chaque semaine, à 6 heures du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté.

Un terrible incendie a éclaté hier dans notre ville. La belle et grande maison de M. Martinier, fabricant de rubans, située à Sainte-Barbe, a été entièrement consumée, sans que le zèle des pompiers et les secours des citoyens accourus de tous côtés aient pu sauver, nous pouvons dire littéralement, un seul morceau de bois. Aujourd'hui il ne reste plus de cette maison que les quatre murailles noircies et des monceaux de cendres.

Commencé à sept heures du soir, l'incendie durait encore ce matin. Un vent des plus violents attisait le feu, et donnait une nouvelle intensité aux flammes. Heureusement pour ce quartier, la maison incendiée, située au milieu d'un jardin, se trouvait isolée de tout autre bâtiment.

La troupe de ligne, commandée par plusieurs officiers, la gendarmerie, les élèves de l'école des mines, les commissaires de police, nos principaux fonctionnaires, se sont rendus des premiers sur le théâtre du désastre où s'étaient formées des chaînes actives et nombreuses; mais tout ce zèle, tous ces louables efforts ont été impuissants. De malheureux locataires, ouvriers rubaniers, ont tout perdu, meubles, métiers, marchandises. Quant au propriétaire, M. Martinier, il avait heureusement assuré sa propriété.

Le feu a pris, dit-on, dans une serre du propriétaire.
(Journal de St-Etienne.)

M. Beye, préfet de la Loire, vient de donner à M. Nublat, lithographe à Saint-Etienne, son approbation à l'exécution de la carte routière et des chemins vicinaux du département de la Loire.

M. Nublat, ex-dessinateur topographe du cadastre de la Loire, est un artiste distingué que recommandent déjà plusieurs publi-

cations topographiques d'un grand intérêt pour l'industrie et pour la science. C'est dans ses ateliers qu'ont été dressées la carte du chemin de fer, jointe au rapport de la commission d'enquête, et la carte de la ville de Saint-Etienne.

M. Nublat s'occupe en ce moment d'une nouvelle carte des chemins de fer, qui complètera l'album des villes traversées par les différentes lignes de chemins de fer des départements de la Loire et du Rhône.

Cet album comprendra les villes de Saint-Etienne, Montbrison, Roanne, Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Lyon. Les travaux déjà publiés par M. Nublat sont la meilleure garantie que l'on puisse donner du mérite de ces nouvelles cartes, tant sous le rapport de l'exactitude et de la précision topographiques, que pour la belle exécution lithographique.

L'album des villes sera d'un prix très-modéré, et qui en facilitera l'acquisition à tout le monde.

Paris, 25 décembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* contient le rapport suivant de M. Martin (du Nord) :

« Sire, l'ordonnance de V. M. du 15 février 1837, qui a déterminé le nouveau tarif du poids des voitures de roulage et des voitures publiques, porte :

« Art. 4. Les poids déterminés par l'art. 1^{er} ne seront obligatoires que deux ans après la promulgation de la présente ordonnance, pour les voitures à 4 roues de plus de 17 centimètres de largeur de jantes, et pour les voitures à 2 roues de 17 centimètres de largeur de jantes et au-dessus. »

« Cette disposition avait pour objet de permettre aux possesseurs des équipages ci-dessus désignés d'user leur matériel ou de l'approprier au nouveau régime. Le délai qui y est stipulé était d'ailleurs suffisant pour le but qu'il s'agissait d'atteindre, et il n'avait donné lieu à aucune réclamation de la part des entrepreneurs de roulage.

« Mais depuis la promulgation de l'ordonnance ci-dessus rappelée, les choses ne sont plus dans l'état où elles étaient à cette époque.

« La chambre des pairs a cru devoir introduire dans la loi relative à la police du roulage le tarif des poids que le gouvernement avait jugé utile d'en séparer.

« La commission de la chambre des députés a partagé cette opinion; tout est donc remis en question en ce qui concerne les poids, et l'on conçoit que, dans cette incertitude, les entrepreneurs de roulage hésitent à entrer définitivement dans le système de l'ordonnance du 15 février 1837. Aussi demandent-ils avec instance que le délai fixé par l'article 4 de cette ordonnance, et à l'expiration duquel le tarif déterminé par l'article 1^{er} devient obligatoire pour toutes les voitures de roulage, soit prorogé.

« Cette demande, Sire, me paraît juste, et j'ai l'honneur, en conséquence, de soumettre à la signature de V. M. le projet ci-joint d'ordonnance, qui a pour but d'y faire droit. »

Suit une ordonnance en date du 21 décembre, par laquelle le délai de deux ans fixé par l'article 4 de l'ordonnance du 15 février 1837 est prorogé d'une année.

— M. Thiers a eu hier une conférence avec M. Passy. On croit qu'il était question de jeter les bases du ministère qu'ils vont être sans doute appelés prochainement à former.

— Plusieurs commissaires de police de Paris doivent être mis à la retraite, à partir du 1^{er} janvier prochain.

— On prétend que la cour voudrait se conserver le ministère de l'intérieur, dans le cas où elle se déciderait à accepter un ministère pris dans le sein de la coalition; mais M. Thiers ne veut pas entendre parler d'une semblable condition.

— On vient de découvrir à Vicence un des plus beaux théâtres romains, le théâtre de Berga, construit sous l'empereur Auguste. Les fouilles sont dirigées par l'architecte Miglioranza, qui a déjà publié le dessin de ce monument superbe dont le rayon extérieur est de 42,408 mètres.

— On sait que les administrateurs de la compagnie des plateaux avaient obtenu du ministère qu'il présenterait aux chambres un projet de loi ayant pour but d'accorder aux grandes lignes des chemins de fer une garantie de 4 0/0 d'intérêt et un emprunt suffisant pour terminer les travaux, dans le cas où le capital fixé ne serait pas suffisant.

Le changement prochain du ministère a tout remis en question. On s'est adressé à M. Passy pour connaître ses intentions, dans le cas où il deviendrait ministre; il a, dit-on, assuré qu'il appuierait l'emprunt demandé, mais qu'il ne

leur dire : « Allez, comédien, allez! Faites-nous bien peur, si vous voulez nous faire bien plaisir! »
CORMENIN.

AH! VOUS NE VOULEZ PAS DE MON CABINET!

Ah! décidément vous n'en voulez pas, mes gaillards! Eh bien! voici ce qui va en résulter.

D'abord, vous aurez la guerre aux quatre coins du monde: la guerre en Belgique, la guerre en Espagne, la guerre sur les Alpes, la guerre sur le Rhin.

Mon cabinet était le seul que pût souffrir la Russie, qui a le tempérament très-nerveux; le seul qui sût s'accommoder avec l'Autriche, qui a besoin d'évacuations; le seul qui sût travailler pour le roi de Prusse.

Ah! vous ne voulez pas de mon cabinet!

Eh bien! vous aurez la peste, la baisse des rentes, le choléra, la ruine des chemins de fer, la fièvre jaune, la famine, les inondations, trente-deux degrés de froid.

On ne tue pas déjà trop mal dans les rues, où il n'y a pas de sûreté passé onze heures. On tuera alors en plein jour.

Ah! vous ne voulez pas de mon cabinet!

Eh bien! vous allez voir reparaitre les passe-temps de 93. Il y aura des listes de suspects, le maximum, les assignats, la *Car-magnole* et l'échafaud en permanence. On adorera la déesse de la Raison, et l'extrême gauche proclamera la théophilanthropie.

Ah! vous ne voulez pas de mon cabinet!

Eh bien! tout va aller sens dessus dessous; le blé baissera et le pain augmentera; les légumes roussiront en sortant de terre; les fruits seront tous piqués dès l'âge le plus tendre; les cochons

consentirait à garantir qu'un *minimum* de 3 0/0 au lieu de 4 0/0.

— On lit dans les journaux belges :
« Le gouvernement est déterminé à ne pas abandonner M. John Cockerill.

» Le coup qui atteindrait M. Cockerill aurait un retentissement dont on aime heureusement à repousser l'idée.

» Cet industriel a reçu vendredi du gouvernement une somme de 400,000 fr. en numéraire, indépendamment de plusieurs mandats délivrés à son profit et d'une foule de commandes pour le chemin de fer. »

— C'est, comme on sait, le 28 de ce mois que doit être appelée devant la cour d'assises de la Seine l'affaire de M. Gisquet contre le *Messenger*. Parmi les pièces justificatives déposées par le gérant de ce journal, il en est une qui révèle un scandale des plus inouïs; c'est une lettre adressée à Mme F..., et dans laquelle M. Gisquet fait une confidence complète des relations intimes qu'il a entretenues avec Mme de P..., qui a pris plus tard le nom de Mme de N... Après avoir retracé les premières circonstances qui accompagnèrent cette liaison, l'ex-préfet de police dit que Mme de P... s'est montrée exigeante, impérieuse, coquette, prodiguant l'or à pleines mains; qu'elle le faisait suivre partout, qu'elle-même se présentait dans toutes les maisons où il allait; qu'enfin elle le poursuivait jusque dans les salons des ministres et de la cour. Puis il continue en ces termes :

« Enfin, Madame, je lui ai fait obtenir, grâce à votre mari, vingt-cinq actions des omnibus qui lui rapportaient 4,000 fr. par année. Eh bien! elle a vendu à peu près toutes ces actions, tout est dévoré, et je crois encore qu'elle a des dettes. Cependant, j'ai honte de le dire, j'ai dépensé pour elle et pour sa famille plus de 20,000 fr. par an. »

Après s'être plaint vivement du mauvais caractère de Mme de N..., M. Gisquet ajoute :

« Il a fallu me brouiller avec tous ceux de mes amis qui pouvaient porter ombrage à Mme de N..., et maintenant je suis presque seul au milieu d'une ville où je connais tout le monde, où tout le monde est disposé à m'estimer, mais où je rencontre tout le monde disposé aussi à censurer ma faiblesse. »

Nous sommes curieux de savoir comment M. Gisquet se disculpera de ces faits.

— La *Presse* et les *Débats* font grand bruit ce matin de la réunion Jacqueminot. C'est hier soir qu'a eu lieu la première séance; 157 députés ministériels s'y trouvaient réunis. Il a été décidé que l'on soutiendrait à outrance le cabinet du 15 avril, et que l'on combattrait de même tout ministère sorti de la coalition.

On voit que c'est une nouvelle coalition formée contre l'ancienne, qui du moins a l'homogénéité pour elle, et qui pourrait bien, en définitive, amener la dissolution de la chambre.

Minuit. — Nous apprenons que la réunion a effectivement eu lieu chez M. Jacqueminot. Elle comptait 152 membres présents. Dix-sept adhésions écrites ont complété le chiffre de 169 qu'on retrouve ainsi tel qu'il s'est produit dans les derniers votes de la minorité ministérielle. (Le Temps.)

La commission de l'adresse de la chambre des députés s'est réunie aujourd'hui, à midi et demi, dans le cabinet de M. le président Dupin. La séance a été entièrement consacrée à l'examen des affaires extérieures.

Demain, la commission ne tiendra point de séance; elle se réunira mercredi à midi, et la discussion portera sur les questions de l'intérieur. Ce n'est qu'après ces deux séances que MM. les ministres seront invités à venir donner des explications à la commission.

SAINT-ACHEUL ET SAINT-RIQUIER.

La promenade des reliques de saint Exupère dans les rues de Lyon, les prédications politiques d'un missionnaire à Reims, l'intolérance de M. l'évêque Féron, qui refuse les prières de l'église aux restes de M. de Montlosier, tous ces actes sont des indices éclatants de l'esprit de domination du parti-prêtre. Mais la résurrection de Saint-Acheul est un fait encore plus grave. Nous lisons dans la *Sentinelle picarde* (Amiens), du 22 :

Au milieu de cette bruyante recrudescence du zèle apostolique, Saint-Acheul sort en silence de ses ruines. Ses vastes salles, depuis huit ans solitaires, donnent maintenant asile à une jeune et ardente milice, qui reçoit de la bouche des révérends pères la tradition des saines doctrines, et grandit devant le Seigneur, sous l'aile épiscopale. M. l'évêque Mioland, fidèle à la mission qu'il a reçue, honore fréquemment de sa présence les pieux exercices auxquels s'adonnent les fervents adeptes de la société de Jésus.

naitront ladres, et les poulets seront durs dès leur enfance. Paris sera envahi par les rats de Montfaucon, qui méditent une descente; les chevaux de fiacre prendront le mors aux dents et mangeront leurs cochers, comme firent autrefois les coursiers de Diomède; l'obélisque se promènera toutes les nuits la canne à la main avec la pensée malfaisante d'écraser l'auteur de ses jours, M. Lebas; les corbeaux des Tuileries se donneront les airs d'imiter les agents du fisc: ils iront manger les yeux des contribuables.

Ah! vous ne voulez pas de mon cabinet!

Eh bien! écoutez ce qui vous attend.

Fonctionnaires, on poursuivra les cumulards, on réduira les places et on demandera du travail en raison des émoluments.

Privilegiés, le prix de vos charges baissera, si tant est que l'on maintienne vos charges. Agents de change, vous ne représenterez plus un million; notaires, cinq cent mille francs; huissiers, quatre cent mille.

Propriétaires, le prix des baux et des fermages dégringolera.

Fermiers et locataires, le prix des fermages et des baux haussera.

Producteurs, vos articles iront à la débandade.

Consommateurs, tous les objets usuels renchériront.

Riches, on demandera la loi agraire; pauvres, on vous enlèvera par l'impôt le peu qui vous reste.

Enfin ce sera l'abomination de la désolation prédite par le prophète Bertin et annoncée chaque jour dans les *Débats*, selon la Bible de Sacy ou l'évangile de saint Marc.

Voilà ce qui vous pend à l'oreille, puisque vous ne voulez pas de mon cabinet.

(Corsaire.)

S'ils généralisaient trop, on dirait qu'ils passent à travers les objections; s'ils entraînent trop avant dans les détails, on dirait qu'ils négligent l'esprit des affaires.

Ce que l'on appelle de l'éloquence ministérielle n'est presque jamais que de la fausse éloquence, des lieux-communs sur la morale et l'ordre public, de la phraséologie, de la déclamation, des thèmes usés, des rebattues.

C'est la véhémence des passions, c'est l'inspiration, c'est l'emportement de l'âme, c'est la soudaineté qui enfantent l'éloquence. Or, qu'y a-t-il de plus dangereux pour l'homme d'état que ces facultés éclatantes de soudaineté? Car il doit avoir la prévoyance de ce qu'il va faire; s'occuper de ce qu'il doit taire encore plus que de ce qu'il doit publier; garder tout son empire sur les passions des autres et sur les siennes; se délier de l'enthousiasme; s'arrêter, s'il le faut, au milieu du triomphe même, afin de le mieux assurer, et ne jamais laisser tomber de ces mots illuminés que la presse ramasse et dont elle se joue.

Toutefois, si l'indépendance nationale est menacée; s'il s'agit de venger la liberté outragée; s'il faut briser les épaisses résistances de l'intérêt matériel, il est permis alors aux ministres d'être éloquents, pourvu que ce soit avec une noble et brève simplicité.

Malheureusement, tous ces beaux préceptes de rhétorique à l'usage des ministres reçoivent de rudes démentis des caprices de la majorité. J'ai vu des ministres, à la honte de l'espèce parlementaire, produire plus d'effet sur les centres avec leur grosse voix de gorge, que n'auraient pu le faire Démosthènes et Mirabeau, ces foudres d'éloquence. Les centriers béants, l'œil fixe, le cou tendu, se tenaient suspendus à leur lèvres et semblaient

Saint-Acheul, placé sous la direction du père Solente, renferme aujourd'hui cent élèves exclusivement livrés à de hautes études théologiques.

Saint-Riquier, simple succursale de Saint-Acheul sous la Restauration, ne compte pas moins de trois cents élèves. M. l'abbé Padé, qui en était le supérieur, vient d'être remplacé par le frère du révérend père Solente, et ainsi les deux maisons n'ont plus, à vrai dire, qu'une seule et même direction.

Puisqu'il en est ainsi, puisque le jésuitisme nous envahit de nouveau et s'efforce de nous préparer un avenir à l'image du passé, la presse doit signaler ces faits dont l'opinion publique s'alarme, et sur lesquels l'autorité ferme les yeux.

Pourquoi la maison de Saint-Acheul reste-t-elle ouverte et reçoit-elle des élèves sans autorisation? Pourquoi celle de Saint-Riquier ne se conforme-t-elle pas aux lois établies? Pourquoi n'y observe-t-on pas et n'y a-t-on jamais observé le décret du 16 juin 1828? Pourquoi enfin les nombreux élèves qui s'y trouvent ne sont-ils pas tenus, après deux ans de séjour, de revêtir l'habit ecclésiastique? Ce sont là des abus auxquels le temps est venu de mettre un terme. Le parti-prêtre ne veut pas tenir compte au pouvoir des condescendances blâmables, illégales souvent, qu'il a eues envers lui; eh bien! que le pouvoir à son tour montre au parti-prêtre qu'il peut vivre sans son appui, et qu'il est assez fort pour faire respecter les lois.

La *Sentinelle picarde* dit, en outre, que le bruit a couru à Amiens que des mesures avaient été prises pour faire fermer Saint-Acheul, et que cinquante élèves étaient déjà partis.

Enfin, la même feuille annonce qu'on a envoyé un missionnaire dans la commune de Templeux-la-Fosse, qui, dit-on, n'est pas assez religieuse, et son correspondant de Péronne l'informe qu'il passe beaucoup de missionnaires par cette ville.

DU CORDON MILITAIRE DE LA FRANCE SUR LES FRONTIÈRES DE LA BELGIQUE.

Au moment où tous les yeux sont tournés vers la Belgique, en raison de ce qui s'y passe, nous ne croyons pas sans intérêt de donner la statistique des corps français qui se trouvent réunis sur cette frontière, depuis Lunéville jusqu'à Dunkerque, en expectative des futurs événements. Nous ne mentionnerons dans ce tableau que les bataillons, escadrons et batteries formés sur le pied de guerre, le reste de ces divers corps devant faire le service des places du Nord, dans le cas d'une troisième entrée en Belgique.

Infanterie.

3 ^e de ligne, deux bataillons de guerre à Lille.	
6 ^e — — — — —	Avesnes et Maubeuge
16 ^e — — — — —	Metz.
27 ^e — — — — —	Valenciennes.
42 ^e — — — — —	Rocroy.
46 ^e — — — — —	Givet.
50 ^e — — — — —	Thionville.
51 ^e — — — — —	Mezières et Sedan.
60 ^e — — — — —	Lille.
67 ^e — — — — —	Dunkerque.
8 ^e léger.	Thionville.
11 ^e — — — — —	Lille.
14 ^e — — — — —	Metz.

Cavalerie.

1 ^{er} de carabiniers,	Toul.
2 ^e — — — — —	Nancy.
2 ^e de cuirassiers,	Amiens.
5 ^e — — — — —	Lille.
6 ^e — — — — —	Beauvais.
7 ^e — — — — —	Lunéville.
8 ^e — — — — —	—
9 ^e — — — — —	Givet.
10 ^e — — — — —	Lunéville.
1 ^{er} de dragons,	Valenciennes.
2 ^e — — — — —	Longwy.
5 ^e — — — — —	Arras.
12 ^e — — — — —	Givet.
4 ^e de chasseurs,	Thionville.
6 ^e — — — — —	Sarrebois.
8 ^e — — — — —	Maubeuge.
1 ^{er} de hussards,	Stenay.

Chacun de ces dix-sept régiments de cavalerie fournirait trois escadrons de guerre.

Artillerie.

Dix batteries attelées (60 pièces), prises dans les régiments d'artillerie en garnison à Strasbourg, Metz, Douai, La Fère, Besançon et Vincennes, sont prêtes à entrer en campagne. Douai recevrait en outre une réserve de trois batteries attelées.

RÉCAPITULATION.

1 ^o 26 bataillons de guerre à 750 hommes,	19,500
2 ^o 51 escadrons à 125 —	6,375
3 ^o 10 batteries — environ	2,000
4 ^o Génie,	1,000

Total général, non compris les corps non combattants et la réserve d'artillerie, 28,875

L'armée française compte donc, en ce moment, environ trente mille hommes de toutes armes disponibles sur les frontières de la Belgique, et prêts à les franchir au premier signal. Il ne leur manque qu'une chose essentielle : une organisation compacte en brigades, divisions, formant enfin un corps d'armée à l'instar des armées du Nord. Nous ne cessons depuis long-temps d'appeler de tous nos vœux une organisation de ce genre; puissent les événements ne point démontrer trop tard l'utilité de nos instances! (*Sentinelle.*)

On lit dans le *Courrier français* :

Le *Morning-Chronicle* annonce que la conférence doit signifier sa décision à la Hollande et à la Belgique dans les premiers jours de janvier. Le journal de lord Palmerston exhorte les Belges à la soumission, et taxe hautement de folie la résistance, si faible qu'elle fût, que leur patriotisme pourrait leur commander. Quand les grandes puissances ont parlé, les petits peuples ne doivent-ils pas se taire? De quel droit prétendraient-ils être indépendants, n'étant pas les plus forts? N'est-il pas naturel, n'est-il pas équitable de trafiquer ainsi des territoires, sans consulter les habitants? Et le droit des gens, dans les relations des peuples, est-ce autre chose que le droit de l'usurpation?

Le *Morning-Chronicle*, dans sa libéralité, ne se borne pas à conseiller les Belges; il engage encore les journaux français à ne pas prendre un ton trop belliqueux, et, dans tous les cas, il ne parle sur la docilité des chambres françaises pour donner l'exemple à l'arrêt que l'Angleterre et les cours du Nord ont libellé en commun.

Nous n'entendons pas nous porter garants de la fermeté de nos pairs et de nos représentants. Mais tant que la presse restera libre en France, elle ne cessera d'exhorter ceux que l'on opprime ou que l'on veut opprimer à défendre leurs droits au

péril de leur existence. Nous ne comprenons pas la liberté en égoïstes, et ce n'est pas de ce côté du détroit que l'on trouverait des écrivains disposés à prêcher la servitude au dehors, en réclamant l'indépendance au dedans.

Le *Morning-Chronicle*, tout en prenant ces airs de dictateur, veut bien consentir à discuter les prétentions de la Belgique sur le Limbourg et sur le Luxembourg. Elles lui paraissent sans fondement, par la grande raison que le Luxembourg et le Limbourg appartiennent à la confédération germanique, qui ne veut pas s'en dessaisir.

On pourrait répondre d'abord que le roi de Hollande avait pris, en vertu de l'acte de 1815, des arrangements de famille qui séparaient définitivement le Limbourg et le Luxembourg de la confédération. Mais, quand il serait vrai que la confédération germanique a des droits sur le Luxembourg, ces droits peuvent-ils prévaloir contre la volonté des habitants qui demandent à demeurer Belges, qui ont d'ailleurs, comme les autres Belges, conquis leur liberté en 1830, en expulsant les Hollandais de leur province, et qui protestent contre le jong odieux qu'on prétend leur imposer? Nous concevons que la Prusse et l'Autriche, accoutumées à ne compter pour rien le vœu des populations, demandent à passer outre. Mais l'Angleterre, qui professe le respect des droits de chacun, est-elle bien reçue à prendre l'initiative d'un acte d'oppression?

Le roi de Hollande a résisté pendant six années aux ordres de la conférence, à ces arrêts que l'on représente aujourd'hui comme souverains. Pourquoi la Belgique n'aurait-elle pas aujourd'hui le même droit? Faites des traités sans consulter ou sans écouter les parties intéressées, nous le voulons bien; mais n'ayez pas la prétention de les exécuter vous-mêmes, et pour mieux assurer la paix, ne commencez pas par la troubler!

Nous reconnaissons que la France demanderait en vain dans ce moment, aux souverains qui se constituent les arbitres du litige, de revenir sur leur décision; mais elle peut et elle doit empêcher que les Belges ne soient contraints. Quand on ne réclame pour soi ni avantages pécuniaires, ni conquêtes, on a bien le droit de stipuler ou de faire respecter l'indépendance de ses voisins.

Voici l'article du *Morning-Chronicle* qui nous a inspiré les réflexions qu'on vient de lire :

« Il règne une grande inquiétude au sujet de la Belgique; mais, quand toutes les grandes puissances sont unies comme elles le sont, touchant les conditions de l'arrangement entre la Belgique et la Hollande, ce serait une si grande folie de la part de la première de faire quelque chose qui ressemblerait à de la résistance, que nous ne pensons pas qu'elle ait réellement l'intention de résister. Toutes les grandes puissances sont d'accord sur les conditions, et elles les communiqueront aux deux parties dans les premiers jours du mois prochain. Nous devons dire que nous croyons que la Belgique a peu de sujet d'être mécontente des conditions qui seront proposées. L'obstination du roi de Hollande a été grandement avantageuse à la Belgique.

Quant au Luxembourg et au Limbourg qu'elle persiste à vouloir conserver, il est tout-à-fait déraisonnable de compter qu'on lui permette de le faire. Le Luxembourg, par exemple, fait partie de la confédération germanique, et le roi de Hollande a droit à la possession de ce territoire, non comme souverain de la Hollande et de la Belgique, mais en sa qualité distincte et séparée d'un des membres de la confédération. Les Danois pourraient tout aussi justement chercher à détacher le Holstein de la confédération, que les Belges à en détacher le Luxembourg, sur le seul motif que la Belgique et le Luxembourg ont été pendant un temps soumis au même souverain. Supposons qu'à la mort de Guillaume IV, le peuple d'Angleterre se fût mis en tête de réclamer le Hanovre, parce que, pendant la vie de ce monarque, les deux couronnes d'Angleterre et de Hanovre ont été réunies sur la même tête, le consentement du peuple hanovrien (et nous ne doutons pas qu'il eût été facile de l'obtenir) n'aurait nullement changé la question. Les autres états de la confédération ont des droits qui l'emportent sur ceux des peuples du Hanovre et du Luxembourg: ils sont complètement fondés à s'opposer au démembrement de la confédération.

Ces considérations sont si raisonnables que, quoique les libéraux français nourrissent des idées extravagantes au sujet de la Belgique, ils ne voudraient pas aller jusqu'à conseiller de troubler la paix de l'Europe, et de violer les traités, parce que la confédération ne voudrait pas se laisser dépeupler d'un de ses états. Le Luxembourg n'a jamais appartenu à la Belgique, et quelque disposés que les grandes puissances pussent être à accéder au vœu des Belges, elles ne pourraient cependant le faire aux dépens de la confédération germanique. Nous pensons donc qu'aucune portion considérable des chambres françaises ne se départira de la ligne de conduite qui leur est tracée par la justice et le sens commun. »

Le *Journal de Francfort*, organe de la diète germanique, publie l'article suivant sur les affaires de la Belgique :

La situation politique de l'Europe touche à une crise définitive, à un de ces accidents qui décident de la guerre ou de la paix.

La Belgique est en cause; il a été prononcé sur son sort par les puissances réunies à Londres. Il n'est pas dans l'intérêt de ces puissances d'être injustes envers qui que ce soit. Ce qu'elles ont prononcé, c'est ce qui est juste. Contre cette volonté générale si imposante, un grand état même ne pourrait rien; la Belgique doit se résigner.

C'est ce que ne comprend pas un parti turbulent qui dirige l'opinion en Belgique, et qui parvient à faire la loi au gouvernement lui-même. Résister à l'Europe serait folie, mais cette folie on a juré de l'accomplir. Que feront les puissances si la Belgique résiste? Nous l'ignorons; mais quand elles se borneraient à établir un blocus extérieur par terre et par mer, la victoire serait bientôt remportée sans combattre. Que ferait la Belgique, le jour où ses manufacturiers, où ses libraires ne pourraient plus expédier une pièce de coton ni un livre à l'étranger?

Deux membres du sénat belge, MM. d'Assemberg et de Mérode, dont le premier possède des biens dans la partie du territoire cédée par les 24 articles, et un membre de la députation du Luxembourg, M. de Metz, se sont, dit-on, présentés au roi Léopold, lui proposant d'aller en mission extraordinaire implorer le secours du gouvernement français. Léopold a répondu ce qu'il devait répondre; qu'il y a à Paris une légation belge chargée de tous pouvoirs de la part du gouvernement, mais que ces messieurs pouvaient s'y rendre en amateurs, et non officiellement, ce qui a été exécuté.

Ces messieurs croient-ils faire révoquer les résolutions de la conférence? ils se trompent. Certes, le roi des Pays-Bas a été assez maltraité par les décisions anciennes et récentes pour qu'on n'ait plus rien à exiger de lui.

Avec la volonté de l'Europe pour point de départ, et le blocus tout prêt comme moyen d'exécution, il est impossible que la Belgique ne se résigne pas. Ce qu'on a décidé à Londres sera donc accompli.

Faits Divers.

La *Gazette piémontaise* nous annonce une assez importante nouvelle littéraire.

Quand Alphonse II, duc de Ferrare, confia à Guarini le soir d'examiner les lettres interceptées à diverses époques au Tasse et à Éléonore d'Este pour y trouver la preuve des torts du grand poète, le généreux Guarini prit, au contraire, la défense de son malheureux émule en poésie, et fit disparaître des pièces qu'on lui avait données à examiner celles qui auraient pu compromettre le Tasse et lui-même.

Les lettres que Guarini se proposait de restituer au Tasse et que celui-ci le pria de garder comme un don furent, après avoir passé par diverses mains, acquises en 1825 par le comte Mariano Alberti. Heureusement, elles trouvèrent en lui un homme d'une haute instruction, digne appréciateur d'un pareil trésor littéraire. Après en avoir fait établir l'authenticité par ses compatriotes les plus érudits, et notamment par le célèbre Angelo Mai, aujourd'hui cardinal, le comte Alberti se prépare à les livrer à l'impression.

Le jour de l'ouverture des chambres, on a lâché à Paris des pigeons portant à Bruxelles le discours du roi et la cote de la bourse. Ces pauvres animaux n'ont pu arriver à leur destination; ils se sont abattus, dans la soirée du jour de leur départ, dans la cour de la mairie de Valenciennes, où ils ont été pris harassés de fatigue. On leur a trouvé le discours du roi attaché sous l'aile par un petit ruban.

Dimanche soir, vers six heures, sous les galeries du Palais-Royal, un pauvre petit Italien et son singe amusaient les passants par leurs gentilles et leurs espiègleries, et demandaient un petit sou. Mais deux sergents de ville virent nos deux quêteurs, et alléchés par l'espoir de la double prime, voulurent les arrêter. L'un se chargea de l'homme et l'autre de la bête. Mais ils trouvèrent une résistance à laquelle ils étaient loin de s'attendre.

Le singe, voyant son maître se débattre entre les mains de celui qui voulait l'arrêter, résista lui aussi, et une lutte vraiment comique commença entre le singe et le sergent de ville. Le singe, étant parvenu à s'emparer du chapeau de son adversaire, s'en coiffa et prit la fuite; mais il revint bientôt sur ses pas, déposa le chapeau à terre à quelques pas du sergent, et se posa devant en faisant d'horribles grimaces et résolu à se débattre.

L'arrivée de la garde et de quelques municipaux mit fin à la lutte, qui paraissait devoir se prolonger beaucoup, à la grande joie d'une foule nombreuse.

L'Italien et le singe durent céder à la force. Toutefois, ce dernier ne se laissa pas enchaîner sans faire plus d'un accroc aux habits des municipaux et des soldats de la ligne, et surtout sans faire force grimaces.

Dans le courant du mois de mai dernier, les ouvriers employés à creuser un nouveau lit à la Seille, dans les marais, près de Marsal (Meurthe), rencontrèrent, à 160 mètres du dernier pont de la chaussée qui conduit de cette ville à la grande route, une vingtaine de squelettes gisant sous une couche de 30 centimètres d'épaisseur, formée par le débris des végétaux aquatiques.

Ces squelettes, dont les ossements sont parfaitement conservés, se trouvaient dans des positions diverses; l'un avait la face tournée vers le sol; le crâne d'un autre présentait à sa partie supérieure une fracture qui, sans doute, avait causé la mort de l'individu. Tous avaient au cou des colliers de bronze, et des bracelets ou anneaux de même métal ceignaient leurs bras et leurs jambes. Ces ornements n'ont, au reste, aucun caractère particulier et diffèrent peu de ceux qu'on rencontre assez fréquemment au pied de quelques men-hirs de la Bretagne, ou sous des tumulus dans l'Anjou, le Poitou et l'Alsace, et qu'on attribue aux Gaulois proprement dits.

L'un des colliers trouvés dans cette fouille appartenait, sans doute, à un personnage éminent, si l'on en juge par l'élégance et le fini des ornements. Ce sont de légères rosaces d'un émail vert ou bleu, autrefois transparent, mais qui est aujourd'hui entièrement décomposé. Elles sont enroulées dans le bronze et garnies en dessous d'une feuille d'or pour en augmenter le chatoyement. Des ciselures et d'élégantes volutes en relief se développent avec grâce sur la partie postérieure de ce collier, qui n'offre dans son périmètre aucune disjonction, et qui cependant, vu son peu d'ouverture, n'a pu tel qu'il est donner passage à une tête: il a donc nécessairement été placé au cou de l'individu avant son entier développement, ou bien on l'aura soudé sur place.

Dans le nombre des colliers, il en est à ciselures cannelées, avec ou sans ornements d'émail, mais beaucoup plus minces que le précédent. Ceux-là ont une solution de continuité à leur partie antérieure qui forme un ovoïde très-renflé. En séparant cet ovoïde, on voit dans son intérieur deux cavités hémisphériques dont la destination est inconnue.

Les bracelets ou anneaux sont également d'un diamètre trop petit relativement à la grosseur du membre qu'ils ont entouré. Les uns sont minces et légers, d'autres très-massifs et ciselés en festons perlés. Quelques antiquaires ont pensé que ces derniers pourraient bien être une marque d'esclavage; car, une fois mis en place par un procédé quelconque, on ne pouvait plus les ôter sans les rompre. Mais cette conjecture se trouve détruite par l'observation que l'anneau le plus étroit et le plus lourd entre ceux qui proviennent de la découverte de Marsal était au bras du squelette qui portait aussi le riche collier dont nous avons parlé précédemment, et qui ne peut avoir été qu'un personnage important.

La position irrégulière de ces corps trouvés çà et là enfouis dans la vase, la lésion observée au crâne de l'un d'eux, tout porte à croire qu'ils ont péri de mort violente sur les lieux mêmes. Aucune arme n'était à leurs côtés; ainsi ce ne sont pas des guerriers, mais des hommes paisibles qui furent atteints par l'ennemi pendant qu'ils s'enfuyaient au travers des marais de la Seille pour gagner le briquetage alors à découvert, et dont ils n'étaient plus qu'à quelques pas. Pendant l'espace de deux mille ans qui peut-être s'est écoulé depuis cet événement, un nouveau sol, formé de végétaux décomposés, a recouvert l'ancien ainsi que le briquetage; mais alors ce n'était qu'une vase liquide, dans laquelle, en tombant, les corps se sont enfoncés et ont disparu, ce qui explique pourquoi on n'a pas enlevé leurs dépouilles.

Deux antiquaires distingués qui ont écrit sur le briquetage de la Seille, l'ingénieur Lasauvage et M. Dupré de Moyenvic, diffèrent entre eux d'opinion sur l'origine de cet étonnant ouvrage. Le premier l'attribue aux Romains, le second aux Francs du moyen-âge. La découverte que nous signalons ici ne peut appuyer ni l'une ni l'autre de ces opinions, mais elle peut donner lieu à une troisième, savoir: que le briquetage est antérieur à ces deux nations, et serait ainsi l'ouvrage des Leuquois ou des Médiomatriciens, qui auraient créé au milieu d'un marais impénétrable à l'ennemi ces îles artificielles, dans lesquelles ils se retirèrent à l'approche du danger.

Tous ces objets ont été recueillis avec beaucoup de soin par M. Gauthier, l'un de nos officiers de génie les plus distingués, et qui, en cette qualité, est chargé de la direction importante des nouveaux travaux de fortification de la place de Marsal. M. Gauthier nous a assuré que son intention était de les don-

ner à la bibliothèque publique de Nancy; il serait à désirer que cet exemple fût imité par ceux auxquels le hasard procure de semblables découvertes; alors nous ne verrions plus, comme il arrive journellement, les antiquités provenant d'une contrée, vendues et dispersées au loin sans que la science puisse en tirer aucun avantage.

— A Douai, pour vaincre l'incurie des parents sur l'éducation de leurs enfants, le maire a pris un arrêté par lequel il déclare que les père et mère ayant des enfants au-dessous de l'âge de 8 ans, et qui ne les enverraient pas aux salles d'asile, seront privés des secours du bureau de bienfaisance.

Une pareille disposition, adoptée dans beaucoup de localités, a obtenu un plein succès.

Extérieur.

ITALIE. — Pise, 20 décembre. — La princesse Marie, fille du roi Louis-Philippe et épouse du duc A. de Wurtemberg, est toujours ici, logée avec son époux et sa suite à l'hôtel du Hussard. Le bruit de sa mort s'est déjà répandu plusieurs fois, et l'on a dû envoyer à Paris un courrier pour annoncer que la faculté ne conservait plus aucune espérance de la sauver. Cependant la jeune princesse continue toujours à languir, sans que sa situation empire ou s'améliore. Le grand-duc de Toscane a fait offrir au duc de Wurtemberg son palais du quai de l'Arno pour y transporter son épouse, mais le duc a refusé. Le duc de Nemours est arrivé auprès de sa sœur.

— Le grand-duc héritier de Russie est à Florence. Il a paru au dernier bal masqué de la Pergola déguisé en hetmann des cosaques.

— Les nouvelles de l'Inde publiées par les journaux anglais sont très-importantes. Le gouverneur-général a publié les motifs

qui l'ont déterminé à envoyer une armée en Perse, et il menace de la guerre Dort-Mohamed-Khan, souverain du Caboul.

— On écrit de la frontière de la Moldavie à la Gazette d'Augsbourg, en date du 3 décembre:

« Le parti de l'opposition dans la principauté de Moldavie s'est jeté dans les bras de la Russie, et celle-ci a fait nommer le ministère suivant: Alexa Ghika, ministre de l'intérieur, Kostak Stourdza, ministre de la justice, et George Ghika, ministre des finances. Ces trois hommes étaient à la tête du parti qui signa la fameuse pétition dirigée contre les hospodars. »

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Le nombre des souscripteurs à l'Histoire de Napoléon s'accroît chaque jour. Huit mille exemplaires étaient vendus lors de la publication de la 4^e livraison (3 décembre). La popularité du livre de M. de Norvins, le cachet tout militaire que Raffet sait donner à ses dessins, et surtout la vérité historique que cet habile artiste met dans ses compositions, quelle que soit l'époque qu'il retrace avec une si grande supériorité de talent, ont assuré à la nouvelle publication de M. Furne une vogue qui ne peut que grandir au fur et à mesure que ce livre, vraiment national, approchera de son achèvement. (Voir aux annonces.)

Le Magasin pittoresque va bientôt mettre en vente le volume de sa 6^e année (1838). Nous pouvons dès à présent constater les améliorations apportées par les éditeurs dans l'exécution de ce nouveau volume. Il offre, comme les précédents, ce qu'il y a de plus intéressant et de plus curieux dans l'histoire, les sciences, les arts, le commerce, l'industrie, les voyages, etc.; toutes ces choses y sont vues et appréciées avec bonheur sous l'aspect

le plus attrayant, le plus animé, sans exagération, sans mélange d'idées romanesques, sans futilité. Toujours empreint d'une haute moralité, le Magasin pittoresque peut être mis sans crainte dans les mains de la jeunesse. (Voir aux annonces.)

DÉCÈS DES 18, 19 ET 20 DÉCEMBRE.

Joseph Bignès, 45 ans, tourneur en bois, grande rue Mercière, 48. — Casimir Poninski, fils de défunt Clément, officier polonais réfugié, célibataire, rue Ste-Hélène, 14. — Antoine Saunier, 54 ans, cabaretier, quai Humbert, 1. — Michel Lavonnier, 56 ans, terrassier, presqu'île Perrache, maison de l'Ancienne-Grange. — Benoit-Antoine Belliard, fils de défunt Antoine, 17 ans, sans état, célibataire, rue du Charbon-Blanc, 1. — Madeleine Brochet, veuve Paquet, 78 ans, rentière, chaussée Perrache, 27. — Jean-Jacques-Philippe Bourdelin, 79 ans, coutelier, rue Henri, 11. — Jean Schirel, fils des défunts, 76 ans, bottier, célibataire, rue St-Pierre-le-Vieux, 12. — Joseph Guinet, fils de Laurent, 7 ans, épiciier, rue de la Monnaie, 8. — Pierre Comberousse, fils de défunt Jean, 20 ans, fabricant d'étoffes, célibataire, clos Rioussel, 17. — Hôpitaux, 17. — Enfants au-dessous de sept ans, 1.

AVIS.

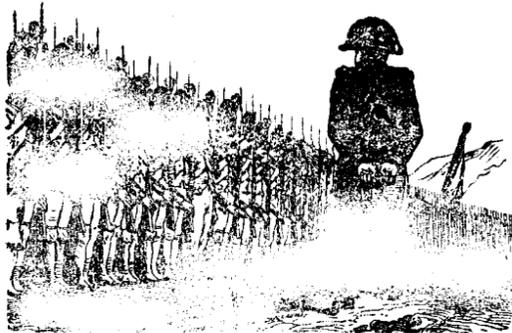
MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 24 DÉCEMBRE.

Rentes de Naples 98 80 98 80 98 60 93 60
Actions de la banque 2685
Quatre canaux 1250

Chez FURNE et C^e, éditeurs du MUSÉE HISTORIQUE DE VERSAILLES, rue St-André-des-Arts, 55.

80 livraisons à 25 cent. — Il en paraît une par semaine régulièrement depuis le lundi 12 novembre 1838.



HISTOIRE DE NAPOLEON

Par M. NORVINS, illustrée par Raffet.

ÉDITION POPULAIRE. — Un MAGNIFIQUE VOLUME grand in-8^o Jésus, orné d'UN TRÈS-GRAND NOMBRE de VIGNETTES sur bois. — Chaque livraison contient huit pages de texte et plusieurs vignettes. — UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE de GRAVURES seront imprimées dans le texte, mais les éditeurs donnent séparément les SUJETS qui, par leur DÉVELOPPEMENT et leur IMPORTANCE, n'auront pas trouvé un espace suffisant pour y être convenablement. Ces GRANDES VIGNETTES seront au nombre de SOIXANTE-QUINZE. (Le FRONTISPICE de l'ouvrage est gravé sur acier.)

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1247) Le samedi vingt-neuf décembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, à la Guillotière, lieu des Brotteaux, place Louis XVI, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de divers objets mobiliers, consistant en une banque, une paire de balances en cuivre, une série de poids métriques, huit kilogrammes de savon blanc, vaisselle en terre et faïence, bouteilles, verres, tables et autres objets.

(1246) Le samedi vingt-neuf décembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, à la Guillotière, lieu des Brotteaux, place Louis XVI, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de divers objets mobiliers; consistant en un poêle en fonte, chaises, fauteuils, bureau, canapé; glaces, tables avec dessus en marbre, secrétaire en acajou, vaisselle en terre et faïence, et autres objets.

(1245) Le samedi vingt-neuf décembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, place Louis XVI, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de divers objets mobiliers, consistant en chaises, tables, bouteilles, vaisselle de faïence et terre, marmites, poêle en fonte et autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(6229) A CEDER de suite, pour cause de changement de résidence. — Fonds de chandelier, cirier et épiciier, à Trévoux.

Ce fonds, très-bien achalandé, le seul qui existe à Trévoux, a appartenu précédemment à MM. Robat et Perrin. Il est actuellement occupé par le sieur Vaillant, qui cédera aussi les bâtiments nécessaires à la fonte du suif, au blanchissage de la cire et à la fabrication des chandelles, des cierges et des bougies, ainsi que les ustensiles propres à cette fabrication.

S'adresser au propriétaire dudit fonds, lequel donnera toutes facilités pour les paiements.

(6228) A VENDRE. — Beau corps de bibliothèque en bois de noyer, un bureau à cylindre en bois d'acajou, lampes forme antique, à cinq becs, bronzée or, et une glace. S'adresser place Bellecour, n^o 8, au 1^{er}.

(6216) A VENDRE ou A LOUER de suite. — Un vaste établissement clos, propre à une verrerie, cristallerie, fonderie, moulins à vapeur, ou toute autre usine, situé à la Guillotière, en aval du pont de ce nom, terrain Combalot, dans une position des plus avantageuses et d'un abord facile aux voitures.

S'adresser, pour les renseignements et les conditions, à M. Guillot, chausfournier, à la Guillotière, quartier de Béchavelin, ou à M. Favier, épiciier, rue de la Barre, n^o 6, Lyon.

Relié à l'anglaise . . . 7 f.
L'administration des postes ne se charge point de l'expédition des volumes reliés.

ETRENNES.

Broché avec une belle couverture imprimée.
Prix de Paris . . . 5 f. 50 c.
Expédié franco . . 7 f. 50 c.

MAGASIN PITTORESQUE,

RUE JACOB, 30, A PARIS.

LE VOLUME DE 1838, 6^e ANNÉE, SERA MIS EN VENTE LE 15 DE CE MOIS.

Ce volume contiendra, comme chacune des années précédentes, le texte de 8 vol. in-8^o, et 300 gravures environ. On peut toujours se procurer les volumes antérieurs (1833, 1834, 1835, 1836, 1837), aux prix ci-dessus. On reçoit dès à présent les abonnements pour 1839. — Livraisons envoyées une fois par mois: Prix franco pour les départements: Six mois, 3 fr. 60 cent; un an, 7 fr. 20 cent. L'année 1839 se composera également de 52 livraisons d'une feuille in-4^o sur beau papier satiné. Toute demande d'abonnement ou de volume non accompagné de paiement sera considérée comme non avenue. On peut envoyer un mandat sur la poste ou sur un banquier. (760)

(6208) A VENDRE. — Un fonds de café tout agencé à neuf, garni de tables de marbre et de plusieurs glaces; le tout à un prix très-modéré; il est situé dans la meilleure position de Vénissieux (Isère).

(6231) Les sieurs GUINET et PARISIS préviennent MM. les amateurs qu'ils recevront un transport de chevaux de luxe le 26 courant.

(1738) ADMINISTRATION LYONNAISE
Pour la poursuite des procès, recouvrements, rentrées de créances, aux risques et périls de l'administration.

AVIS.

Depuis le 10 décembre 1838, les bureaux de la direction, qui étaient quai de Bondy, n^o 164, ont été transportés même quai, n^o 154, au 1^{er}.

Le directeur: B. DE LUZY, avocat.

BOUGIES STÉARIQUES

DE VAISE.

Bougies de 4, 5, 6 et 8 à la livre.
Matières stéariques en plaque, premier blanc.
L'établissement ayant été complètement renouvelé, le public ne confondra pas ces nouveaux produits avec les anciens. (6233)

MAGASIN DE PIANOS DE PARIS,

CHEZ M^{me} REVEL,
Rue des Marronniers, n^o 1, au 3^e. (6234)

(6235) Un garçon âgé de 32 ans, qui a 18 ans de pratique dans la fabrication des étoffes (genres façonnés), demande à se placer contre-maître. S'adresser place de la Croix-Rousse, n^o 24, chez M. Sabatier. — Ecrire franco.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Au 25 décembre courant, la poste aux chevaux ainsi que l'administration seront transportés place Louis XVIII, à l'angle de la rue Penhièvre.

Les personnes habitant le nord de la ville qui désireraient prendre des chevaux, pourront les commander au service général des omnibus, petite rue Ste-Marie-des-Terreaux. (6210)

GUÉRISON
DES
Maladies Secrètes,
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.
Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.
Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.
S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (2031)

Maladies Secrètes
ET DE LA PEAU.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.
Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxeurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 5 f. et 4 f. la bouteille.
Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.
On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.